www.cgt-nrs.info

29 juillet 2015

Orange Applications for Business

Quand des élus du CE jouent aux apprentis experts-comptables…

L'expertise des comptes : un outil pour défendre l'emploi et les salaires

Il y a quelques semaines La CGT NRS vous alertait sur le fait que les élus CFE-CGC, disposant de la majorité absolue au CE (6 voix sur 11), avaient décidé **de supprimer une avancée sociale majeure en votant contre la mission d'expertise des comptes de l'entreprise par un cabinet d'experts comptables indépendant.**
Aujourd'hui ces mêmes élus demandent des informations financières à la direction pour que la commission économique du CE qu'ils dirigent, étudie elle-même ces informations en lieu et place du cabinet d'experts auquel le CE avait l'habitude de faire appel jusque-là.

De qui se moque-t-on ?

La masse d'informations économiques reçues par le Comité d'Entreprise ne pourra qu'être **mal interprétée et mal exploitée**, car les élus manquent évidemment de toute **la compétence, de la formation et des connaissances économiques nécessaires** pour analyser l'information très complexe livrée par l'employeur décrivant la situation de l'entreprise.

Non seulement, il est bien prétentieux de penser remplacer des experts-comptables professionnels, mais en plus, en supprimant volontairement l'expertise des comptes réalisée par un cabinet indépendant et agréé, cela revient à **organiser l'opacité de la gestion** de notre entreprise ! C'est donc une **porte ouverte à toutes les dérives !**
C'est aussi l'impossibilité pour **TOUS les syndicats de disposer d'informations financières objectives et fiables** pour négocier … vos augmentations, par exemple.

Volonté de nuire aux intérêts des salariés ou incompétence ?

Comment allons-nous étayer nos arguments pour convaincre la direction d'augmenter le niveau de l'enveloppe des prochaines « NAO » ?
Cette régression **cautionnée par un seul syndicat**, ayant obtenu 40% aux dernières élections professionnelles, est une nouvelle attaque de vos droits !

Le CE est là pour vous représenter collectivement face à l'employeur

Si vous souhaitez une vraie expertise économique, réalisée par un cabinet professionnel, comme le prévoit la loi, demandez aux secrétaires CFE-CGC qu'ils fassent marche arrière :

- Mme NICOLLE : nathalie.nicolle@orange.com
- M. TRAN : huuphuc.tran@orange.com